

Le Mans, le 6 juillet 2020

Faute de temps, et compte tenu d'un ordre du jour chargé, la Présidente n'a pas répondu à notre déclaration liminaire reproduite ci-après. Elle a néanmoins estimé qu'elle était plutôt de portée nationale.

☞ **Validation du PV du CHSCT du 19 décembre 2019.**

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

☞ **Fusion des SPF au 8 octobre 2020 (pour information)**

Les effectifs au TAGERFIP liés à ce projet demeurent inchangés (24 emplois). La question de la qualité du travail des SPF depuis les rapprochements et les réorganisations a été évoquée. Nous avons fait remarquer que certaines erreurs étaient coûteuses en temps pour d'autres services comme le CDIF. Du point de vue immobilier, la DDFIP a obtenu l'enveloppe budgétaire attendue pour réaliser les travaux. L'aménagement ne pourra cependant pas être effectif avant 2021.

Les débats ont porté plus largement sur les futurs travaux immobiliers. La BCR sera l'un des premiers services à déménager. Ce service intégrera au moins provisoirement, le 8^{ème} étage du CDFP De Gaulle. Un groupe de travail « immobilier » sera organisé à la rentrée.

☞ **Point sur les exercices incendie et l'alerte incendie au CDFP Le Mans De Gaulle.**

L'alarme incendie s'est déclenchée le 17 février dans les sous-sols du CDFP de l'avenue De Gaulle. La question du protocole à tenir a été débattue. L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) a jugé nécessaire de faire un point sur le risque électrique du bâtiment. Sur la conduite à tenir, il a proposé de réaliser un arbre des causes de façon à progresser collectivement. Un retour d'expérience (RETEX pour les intimes) sera organisé avec les personnes concernées (gestionnaire de site, ISST, représentants de la DDFIP...). Compte tenu de la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'exercices incendie réalisés au 1^{er} semestre.

☞ **Point sur les aménagements effectués dans les services pour le respect des distanciations.**

Les chefs de service ont reçu un certain nombre de consignes. Ils ont dû expliquer par écrit comment était organisé leur service pour répondre aux exigences des « mesures barrières ». Toutes les zones ont été aménagées, y-compris les espaces de circulation. Tous les services du CDFP de l'avenue De Gaulle reçoivent au rez-de-chaussée dans des boxes de réception dédiés. Il semble cependant qu'un service reçoive encore à son étage. Chaque agent doit désormais pouvoir bénéficier de 4m², même sur un plateau. Les épisodes de forte chaleur ont également été évoqués. Compte tenu du contexte, et de l'interdiction d'utilisation des ventilateurs, le médecin de prévention a conseillé l'utilisation de brumisateurs.

☞ **Présentation des conclusions des visites de sites par une délégation du CHSCT.**

Les sites de Marolles, Ecommoy, Montval-sur-Loir, et Mamers ont fait l'objet d'une visite. Pour Marolles, le principal problème rencontré concerne les effectifs réduits. Ce poste reçoit le renfort d'1,5 EDR chaque mois, ce qui lui permet de ne pas accumuler de retard. La Présidente a rappelé que Marolles, dans le cadre du NRP était un poste appelé à disparaître... Pour Ecommoy, une opération de pilonnage est à envisager. Un store défectueux sera réparé courant juillet. Pour Montval, quelques travaux d'entretien sont à prévoir. Une vitre qui sert à passer les documents est un peu ébréchée, et présente donc des risques de coupure. Une rencontre avec le nouveau maire est programmée prochainement, qui devrait permettre de résoudre les problèmes. Pour Mamers, quelques aménagements ergonomiques sont à prévoir. Le NRP inquiète également les agents du site. Des problèmes d'infiltration d'eau ont été signalés. Les radiateurs de l'étage sont un peu bruyants. La visite de la Trésorerie hospitalière qui devait être évoquée au CHSCT de mars qui avait été annulé, a également été présentée. Des problèmes dans l'ergonomie des applications ont été soulevés.

☞ **Examen du registre SST.**

Les annotations du registre datent d'avant le confinement. Elles tournent essentiellement autour des prestations de ménage. La Présidente a rappelé que les gestionnaires de sites étaient appelés à faire remonter tout dysfonctionnement.

☞ **Examen des accidents de travail.**

Un seul accident, qui est un accident de trajet est à déplorer depuis le dernier CHSCT.

☞ **Examen des fiches de signalement.**

Une fiche de signalement avait été rédigée le 13 janvier. La gendarmerie avait été prévenue.

☞ **Présentation et validation des propositions d'actions.**

Il reste un budget de 43 552 euros, à condition que les formations « secourisme » et « extincteurs » programmées au second semestre aient bien lieu. Si ces formations n'ont pas lieu, il restera environ 13 000 euros supplémentaires, soit un total d'environ 56 000 euros.

Un cofinancement des « dépenses COVID » a été proposé par la Présidente. Une ventilation des dépenses va être fournie aux membres du CHSCT.

☞ **Questions diverses.**

Le manque de communication du CSRH a été évoqué. Des collègues sont prélevés sur leur traitement sans aucune information préalable.

Une information sur l'organisation des concours a été dispensée. Trois candidats vont être accueillis dans les locaux de la direction pour passer des épreuves orales en visioconférence.

Déclaration liminaire au CHSCT du 2 juillet 2020

Madame la Présidente,

A quoi sert le CHSCT ?...

D'abord et avant tout à prévenir les risques professionnels, et à améliorer les conditions de travail.

Dans l'Egypte ancienne, déjà, Pharaon demandait à ses médecins de s'occuper des ouvriers qui bâtissaient les pyramides. Plus tard, Hippocrate, en 460 avant J.-C. a été le premier à noter les maladies professionnelles chez les travailleurs du plomb. Il faudra attendre le XV^e siècle pour redécouvrir ce problème. Au XIII^e siècle, Arnaud de Villeneuve a publié un traité de médecine du travail en deux volumes. Au XVIII^e on découvre les cancers dus à l'activité professionnelle autour du charbon, et du plomb. En 1810, Napoléon crée les premiers médecins du travail pour les mineurs. En 1840, le docteur Villermé publie un rapport sur « L'état physique des ouvriers du textile ». En 1874, l'inspection du travail est fondée. Même s'il s'agit surtout de contrôler le travail et la santé des enfants.

Entre 1923 et 1930, René Barthe organise la médecine du travail, associant le corps médical, les ingénieurs et l'assistance sociale.

Dans l'esprit du programme du Conseil national de la Résistance (CNR), la loi du 11 octobre 1946 impose aux employeurs la création et le financement des services médicaux dans l'entreprise ou dans le cadre de services interentreprises de santé au travail. Enfin, les lois Auroux du 23 décembre 1982 créent les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Le CHSCT tel que nous le connaissons, est donc bien l'aboutissement d'un long processus historique. L'époque contemporaine y a ajouté le volet dialogue social qui permet d'informer, de recueillir des avis et donner aux représentants du personnel des outils d'action. Le maître mot restant la prévention.

Car c'est bien l'idée de prévention qui guide l'ordre du jour de ce CHSCT, au travers, par exemple des conclusions des visites de sites, de l'examen du registre Santé et Sécurité au Travail, ou encore de l'examen des fiches de signalement.

Plus qu'hier, ces points revêtent aujourd'hui une importance particulière. C'est en effet très largement à travers ces documents que l'on décèle désormais le malaise, l'angoisse, et l'inquiétude des agents de la DGFIP. La mise en place prochaine du Nouveau Réseau de Proximité n'a fait qu'exacerber une situation déjà très compliquée. Des incidents entre collègues, dont vous n'avez peut-être pas encore eu d'échos Madame la Présidente, sont désormais journaliers. La peur du lendemain touche quasiment tous les services, la démotivation est prégnante.

Soumis depuis près de 20 ans aux restructurations, à des vagues successives de suppressions de postes, à un management contraignant et à une hausse de la charge de travail, les agents des Finances Publiques subissent une dégradation continue et préoccupante de leurs conditions de travail.

Les pouvoirs publics veulent imposer une profonde refonte du réseau territorial, qui se traduira par de nombreuses suppressions et transferts de services et missions vers d'autres opérateurs publics et de plus en plus fréquemment vers le privé (La Poste, ou encore les buralistes...).

La présence territoriale de la DGFIP va se contracter de façon brutale et inédite, alors même que les besoins sont de plus en plus importants en matière d'accueil, de lutte contre la fraude fiscale ou de gestion des collectivités locales.

Parallèlement, le pouvoir en place a engagé une remise en cause inédite des principes, du statut et de l'organisation de la fonction publique.

Dans son rapport intitulé «**La réforme nuit gravement...**», notre organisation vient de dresser un bilan et une analyse de l'ensemble de ces évolutions, et de leur impact sur les conditions de travail.

Sur la charge de travail d'abord, entre 2008 et 2018 :

- Le nombre d'avis d'impôt sur le revenu a augmenté de 6,3% soit 2 millions d'avis supplémentaires.
- Le nombre d'avis de taxe d'habitation a également augmenté de 2 millions, soit plus 5,4%.
- Le nombre d'avis de taxe foncière a augmenté de 12,9% soit plus 4 millions.
- Le nombre d'entreprises soumises à la TVA a augmenté de 49,5% soit plus 2 millions.
- Le nombre de sollicitations à l'accueil a augmenté de 27,4%, passant de 28 millions à 36 millions.
- Le nombre de locaux gérés par le cadastre a augmenté de 12,2%, soit plus 5 millions.
- Le nombre d'opérations traitées par les services de publicité foncière a augmenté de 15,1%, passant de 9 à 11 millions.
- Le nombre d'actions en recouvrement auprès des particuliers a augmenté de 69%, soit plus 7 millions.
- Le nombre d'actions en recouvrement auprès des entreprises a augmenté de 12,6% soit plus 300 000.

Sur le ressenti des agents, ensuite, au travers des résultats de l'observatoire interne :

- 68 % des agents se disent satisfaits de travailler au sein des ministères économiques et financiers en 2018 contre 72 % en 2017.
- 53 % estiment avoir les ressources nécessaires pour bien faire leur travail en 2018 contre 63 % en 2015.
- 69 % jugent les changements trop rapides au sein de la DGFIP en 2018 contre 41 % en 2015.
- 76 % jugent que la DGFIP évolue dans le mauvais sens en 2018 contre 66 % en 2015.

- 61 % estiment que leur motivation au travail diminue en 2018 contre 51 % en 2015
- 76 % se disent pessimistes concernant leur propre avenir au sein de la DGFIP en 2018 contre 55 % en 2016.
- 68 % ne sont pas satisfaits de la reconnaissance au travail.
- 72 % ne sont pas satisfaits des possibilités d'avancement et de promotions.
- 61 % ne sont pas satisfaits de leur rémunération.
- 4 agents sur 10 attribuent une note dégradée concernant le stress au travail.

La préoccupation numéro un des agents des finances est clairement la dégradation des conditions de travail (surcharge, stress, mauvaise ambiance) avant même les suppressions de postes et la rémunération.

Depuis 2011, le nombre d'agents ayant exprimé une situation de souffrance au travail est passé de 2578 à 3212, soit + 25 %.

Ceux ayant exprimé une situation de violence au travail de 315 à 412 soit + 31 %.

La part des visites auprès du médecin de prévention pour évoquer une situation de souffrance est passée à 12 % en 2018 contre 8,5 % en 2013.

Le nombre d'heures écrêtées en 2018 s'élève à 425 813, soit 265 équivalents temps plein.

Le nombre de jours déposés dans un Compte Epargne Temps s'élève à 1 629 727 soit 7 086 Equivalents Temps Plein en 2018 contre 5 978 Equivalents Temps Plein en 2015.

En dix ans la DGFIP a subi plus de 30 000 suppressions de postes (soit une baisse de 20% des effectifs), le nombre de trésoreries a été divisé par deux.

Alors, Madame la Présidente, devant un constat aussi dramatique, l'extinction programmée des CHSCT au travers de la réforme du Code du travail promulguée le 29 décembre 2018, nous apparaît comme dramatique. Cette décision irresponsable qui renie d'un trait de plume plusieurs siècles d'évolutions positives pose clairement la question de la gestion des conditions de vie au travail des agents, mais surtout la question de la prévention des risques psychosociaux et de la souffrance au travail. Visiblement, ces questions passent très loin des préoccupations de notre Directeur Général. Sans doute profite t-il des couloirs aériens laissés libres ces derniers temps par les compagnies pour les stocker hors de sa vue ?

